

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT****23 (CREUSE)****Nombre de conseillers**

Membres	9
Présents	06
Représentés	02
Votants	08
Exprimés	08
Pour	08
Contre	0

DELIBERATION N° DE_121124_9**DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du

12 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de **M. Alain BUJADOUX**.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, M. Frédéric DUPLÉIX

Pouvoirs : M. Alain GRASS a donné pouvoir à M. Alain BUJADOUX ; M. Alexandre BOURDERY a donné pouvoir à M. Jean-Marie BERTRAND

Absente : Mme Michèle TIXIER GALLAND,

Date de convocation : 7 novembre 2024

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

Adhésion de la commune de Saint-Silvain-Bellegarde au Syndicat Est Creuse Développement

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes composés exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale ou ceux composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu les nouveaux statuts du Syndicat Est Creuse Développement approuvés par arrêté préfectoral du 16 octobre 2024 après qu'ils ont été modifiés notamment pour permettre aux communes d'y adhérer - en plus des deux intercommunalités fondatrices, Creuse Confluence et Marche et Combraille en Aquitaine - et ainsi de bénéficier, en tant qu'adhérentes, des missions d'accompagnement individualisées assurées par les équipes techniques du syndicat, ces missions étant désormais réservées aux membres adhérents ;

Considérant que la commune de Saint-Silvain-Bellegarde pourrait utilement adhérer au Syndicat Est Creuse Développement de façon à continuer à bénéficier de l'appui technique de ce syndicat, notamment pour :

- les actions de développement économique, celles ressortissant du programme LEADER, autour du patrimoine ou de revitalisation des centre-bourgs ;

L'accès aux fonds régionaux et européens par contractualisation, les études et la mise en place de projets de rénovation énergétique ou d'énergie renouvelables, le montage des dossiers de financements par l'Etat ou européens, l'accompagnement des communes dans les grands projets d'énergie renouvelable ou le suivi des maîtres d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion, à compter de 2025, de la commune de Saint-Silvain-Bellegarde au Syndicat Est Creuse Développement ;
- **APPROUVE** les statuts du Syndicat Est Creuse Développement ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Alain BUJADOUX

Le secrétaire
Jean-Marie BERTRAND